CRITERIUM TENNIS LIEGE

SAISON 2025

REGLEMENT DU CRITERIUM

CLASSEMENT CRITERIUM DES CLUBS

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

SECRETARIAT

Rue des Prémontrés, 12
4000 LIEGE

SECRETAIRE

Vincent HAUTECLER
liege@tppwb.be ou vincent.hautecler@tppwb.be
GSM. 0496 / 80 71 85

Règlement Critérium 2025

Art. 1 Le Critérium est ouvert à tous les joueurs et joueuses belges **en ordre d'affiliation pour 2025 dans un club de Tennis Wallonie-Bruxelles ou Tennis Vlaanderen ou mais seuls les affiliés T.W.B. peuvent obtenir des points**.
Les joueurs étrangers doivent être affiliés en Belgique.

Les Catégories

Art. 2 Les catégories organisées sont :

Simples	Messieurs 2	B-15 à B0
	Messieurs 3	B+2/6 à C15/1
	Messieurs 4	C15/2 à C15/5
	Messieurs 5	C30 à C30/3
	Messieurs 6	C30/4 à C30/6
	(Un seul tableau)	
	Messieurs 35/1 (nés en 90 ou avant)	**A à B-15/1**
	Messieurs 35/2 (nés en 90 ou avant)	B-15 à B0
	Messieurs 35/3 (nés en 90 ou avant)	B+2/6 à C15/1
	Messieurs 35/4 (nés en 90 ou avant)	C15/2 à C15/5
	Messieurs 35/5 (nés en 90 ou avant)	C30 à C30/3
	Messieurs 35/6 (nés en 90 ou avant)	C30/4 à C30/6
	(Un seul tableau)	
	Messieurs 50/1 (nés en 75 ou avant)	B-15 à B0
	Messieurs 50/2 (nés en 75 ou avant)	B+2/6 à C15/1
	Messieurs 50/3 (nés en 75 ou avant)	C15/2 à C15/5
	Messieurs 50/4 (nés en 75 ou avant)	C30 à C30/3
	Messieurs 50/5 (nés en 75 ou avant)	C30/4 à C30/6
	(Un seul tableau)	
	Messieurs 60/1 (nés en 65 ou avant)	B+2/6 à C15/1
	Messieurs 60/2 (nés en 65 ou avant)	C15/2 à C15/5
	Messieurs 60/3 (nés en 65 ou avant)	C30 à C30/3
	Messieurs 60/4 (nés en 65 ou avant)	C30/4 à C30/6
	(Un seul tableau)	
	Dames 2	B-4/6 à B+4/6
	Dames 3	C15 à C15/5
	Dames 4	C30 à C30/3
	Dames 5	C30/4 à C30/6
	(Un seul tableau)	
	Dames 25/1 (nées en 2000 ou avant)	A à B+4/6
	Dames 25/2 (nées en 2000 ou avant)	C15 à C15/5
	Dames 25/3 (nées en 2000 ou avant)	C30 à C30/3
	Dames 25/4 (nées en 2000 ou avant)	C30/4 à C30/6
	(Un seul tableau)	
	Dames 40/1 (nées en 85 ou avant)	B-4/6 à B+4/6
	Dames 40/2 (nées en 85 ou avant)	C15 à C15/5
	Dames 40/3 (nées en 85 ou avant)	C30 à C30/3
	Dames 40/4 (nées en 85 ou avant)	C30/4 à C30/6
	(Un seul tableau)	
	Dames 55/1 (nées en 70 ou avant)	C15 à C15/5
	Dames 55/2 (nées en 70 ou avant)	C30 à C30/3
	Dames 55/3 (nées en 70 ou avant)	C30/4 à C30/6
	(Un seul tableau)	

REMARQUES CONCERNANT LES INSCRIPTIONS DANS LES CATEGORIES ADULTES :
Les différents accès à des catégories supérieures, via passeport ou « vouchers » se retrouvent sur le site « tennis.tppwb.be » - dossier « règles applicables à tous les tournois AFT » page 3.

Doubles	Messieurs 1	de 140 à 230 points
	Messieurs 2	de 110 à 150 points
	Messieurs 3	de 80 à 120 points
	Messieurs 4	de 50 à 90 points
	Messieurs 5	de 20 à 60 points
	Messieurs 6	de 10 à 30 points
	Messieurs 7	de 6 à 15 points
	Messieurs 8	de 6 à 8 points
	Mixte 1	de 140 à 230 points
	Mixte 2	de 110 à 150 points
	Mixte 3	de 80 à 120 points
	Mixte 4	de 50 à 90 points
	Mixte 5	de 20 à 60 points
	Mixte 6	de 10 à 30 points
	Mixte 7	de 6 à 15 points
	Mixte 8	de 6 à 8 points
	Dames 1	de 140 à 230 points
	Dames 2	de 110 à 150 points
	Dames 3	de 80 à 120 points
	Dames 4	de 50 à 90 points
	Dames 5	de 20 à 60 points
	Dames 6	de 10 à 30 points
	Dames 7	de 6 à 15 points
	Dames 8	de 6 à 8 points

Jeunes	JG/JF –15 grade 1	Min C30/5	(balle dure jaune – sur grand terrain)
	JG/JF –15 grade 2	C30/6 à C30	(balle dure jaune – sur grand terrain)
	JG/JF –15 grade 3	Max C30/4	(balle dure jaune – sur grand terrain)
	JG/JF –13 grade 1	Min 13.5	(balle dure jaune – sur grand terrain)
	JG/JF –13 grade 2	Max 13.3	(balle dure jaune – sur grand terrain)
	JG/JF –13 grade 3	Max 13.6	(balle dure jaune – sur grand terrain)
	JG/JF –11 grade 1	Min 11.5	(balle Mid verte – sur terrain 21 mètres)
	JG/JF –11 grade 2	Max 11.3	(balle Mid verte – sur terrain 21 mètres)
	JG/JF –11 grade 3	Max 11.6	(balle Mid verte – sur terrain 21 mètres)
	JMx –9 grade 1	Min 9.5	(balle Molle orange sur terrain 18 mètres)
	JMx –9 grade 2	Max 9.3	(balle Molle orange sur terrain 18 mètres)
	JMx –9 grade 3	Max 9.6	(balle Molle orange sur terrain 18 mètres)

REMARQUES CONCERNANT LES INSCRIPTIONS DES JEUNES
Les différents accès à des catégories supérieures en âges ou en classements, via passeport ou « vouchers » se retrouvent sur le site « tennis.tppwb.be - Règlements – Règlements sportifs – Résumé accès tournois jeunes ».

Organisation

Art. 3 **Les jours et heures de l'ouverture des inscriptions varient d'une catégorie à l'autre. Elles sont visibles lors de la recherche de tournois via le site « tennis.tppwb.be »**

Art. 4 En catégorie adulte, dans les catégories d'un même groupe d'âge, les joueurs des deux classements les plus élevés de chaque catégorie peuvent s'inscrire dans la catégorie immédiatement supérieure à condition de s'inscrire dans la leur.

Lorsqu'un club organise un tournoi qui comprend minimum deux catégories de la même catégorie d'âge, celles-ci doivent se suivre.

Tout joueur WO dans sa catégorie, quel que soit le tour, est automatiquement déclaré WO dans la catégorie supérieure. L'inverse n'est pas de mise.

Tout joueur qui déclare WO et reste redevable d'un montant d'inscription verra celui-ci augmenté de 3 € de frais administratifs si ce montant reste impayé chez le JA à la clôture du tournoi.

Art. 5 Toutes les catégories citées ne doivent pas être organisées à chaque tournoi. Chaque Club choisit ses catégories.

Les catégories doivent être organisées à la date demandée officiellement et publiées au calendrier Critérium. Elles ne peuvent en aucun cas être déplacées.

Chaque Club peut pendant la saison d'hiver, de la semaine 43 (en 2024) à la semaine 19 (en 2025) inclus, organiser des tournois d'hiver.
Ce club peut organiser les mêmes catégories en saison d'été de la même année.
Chaque catégorie peut être organisée deux fois l'hiver pour les catégories de simples et pour les catégories de doubles.

En été, chaque catégorie de simple ne peut être organisée qu'une seule fois et les catégories de doubles peuvent l'être deux fois.

La catégorie SMess 35 I ne peut être organisée que par un club maximum chaque semaine.

Le club qui organise un tournoi l'hiver et un l'été doit acquitter un double droit d'inscription.

Un même club ne peut organiser que maximum 4 semaines de tournois d'été.

Pour organiser les épreuves « jeunes », il faut organiser des catégories adultes même à des dates différentes.

Toute organisation de catégorie hors-critérium est interdite.
Toute organisation non reconnue par T.W.B. est considérée comme amicale et donc non-prioritaire par rapport à un tournoi Critérium.

Art. 6 Plusieurs tournois peuvent être organisés simultanément par plusieurs clubs différents avec l'accord du Comité Régional.

Art. 7 Les clubs qui organisent leur tournoi durant deux semaines consécutives doivent dès leur inscription déterminer les catégories qui seront organisées la première et celles qui seront organisées la deuxième semaine.

Les classements

Art. 8 Le Critérium attribue un nombre de points selon **le nombre de participants effectifs** et le degré de la compétition atteint :

Toutes les catégories	vainqueur	finaliste	1/2 finaliste	1/4 finaliste	1/8 finaliste
2 à 4	5	3.5	/	/	/
5 à 8	7.5	5	3	/	/
9 à 16	10	7	5	/	/
17 à 32	12.50	9	6	3.5	/
33 à 56	15	10	7.5	5	3
57 et +	20	14	10	6	4

Dans chaque catégorie, il faut avoir joué au moins un match pour comptabiliser des points. En double, le classement octroie des points à chaque joueur et non à l'équipe et jamais aux ¼ finalistes.

Art. 9 **Les joueurs peuvent récolter des points dans les tournois des 4 régions T.W.B. Leurs points obtenus sont comptabilisés uniquement pour le classement du critérium de leur région d'affiliation.**

Si au cours d'une même saison, un joueur modifie son affiliation d'un club d'une région pour un club d'une autre région, ses points « critérium » seront automatiquement transférés dans les classements de sa nouvelle région d'affiliation et son nom disparaitra des classements de l'ancienne région.

Si au cours d'une même saison, un joueur change de catégorie suite à une modification de son classement, ses points sont maintenus dans la catégorie où il les a obtenus.

Un joueur peut se qualifier pour un tour final (Masters Wallonie-Bruxelles) uniquement dans la catégorie qui correspond au classement qu'il a obtenu lors du calcul de classement du mois de mai de la saison en cours.

Art. 10 **Le classement général final comptabilise dans chaque catégorie, au maximum les HUIT meilleurs résultats.**

Pour pouvoir se qualifier à une phase finale, le joueur doit s'être inscrit dans sa région d'affiliation, à minimum TROIS tournois dans la catégorie pour laquelle il se qualifierait.

Art. 11 **En cas d'ex-aequo dans une même catégorie, on tient compte du plus grand nombre de tournois gagnés, ensuite du plus grand nombre de finales, puis des ½ finales, et finalement de ¼ finales.**

Si des joueurs sont toujours ex-aequo dans une même catégorie :

- on tient compte du meilleur résultat « points » obtenu, ensuite du deuxième meilleur résultat, puis du 3ème etc …

- ensuite, c'est le joueur ayant obtenu des points dans le plus grand nombre de tournois qui sera qualifié.

- ensuite, c'est le joueur ayant joué le plus grand nombre de tournois qui sera qualifié

- finalement, c'est le joueur dont le classement fédéral est le plus élevé lors du calcul de classement fin mai de la saison en cours, qui est qualifié. A classement fédéral identique, c'est le joueur avec les points les plus élevés lors de ce calcul de classement, qui est qualifié.

Art. 12 Un joueur peut s'inscrire dans plusieurs catégories et récolter des points dans chacune d'elles. Toutefois, ces points sont comptabilisés séparément et ne sont jamais additionnés.

Art. 13 Si un joueur s'inscrit aux mêmes catégories dans deux tournois Critérium se déroulant la même semaine, **ce joueur peut obtenir des points « critérium » dans tous les tournois et dans toutes les catégories auxquels il participe. Dans ce cas, par catégorie, les points sont comptabilisés de façon cumulée**.

Art. 14 Un classement général intermédiaire est établi chaque semaine et peut être consulté sur le site Internet « aftliege.net ».

Art. 15 **Pour les catégories « adultes », chacune des quatre régions de TWB qualifie le 1er du classement de chaque catégorie. Dans chaque catégorie, en cas de refus ou de désistement du 1er joueur au classement, chaque région peut y palier en repêchant dans le respect de l'ordre croissant, le 2ème ou le 3ème joueur du classement.**
Pour les catégories « jeunes », chacune des quatre régions de TWB qualifie le 1er et le 2ème joueur du classement de chaque catégorie. Dans chaque catégorie, en cas de désistement d'un ou des deux qualifiés, chaque région peut y palier en repêchant dans le respect de l'ordre croissant, le 3ème et/ou le 4ème et/ou le 5ème joueur du classement.

Remise des prix de la Région de Liège

Art. 16 **Le Comité Régional organise une soirée pour la proclamation des résultats finaux et la remise des prix aux lauréats invités. Ne recevront leur prix que les lauréats qui répondent aux critères de l'article 10 et qui sont présents à la remise des prix. Pour proméritер un prix dans une catégorie, les points obtenus doivent l'être pour au moins 50 % dans des tournois de la Région de Liège. Les absents doivent envoyer un mail d'excuse au secrétariat en précisant à qui les responsables peuvent laisser leur prix.**

Art. 17 **Pour les catégories Messieurs 1 et Dames 1, seront récompensés lors de la Remise des Prix, les trois premiers joueurs affiliés à un club de la Région de Liège qui s'étaient classés en ordre utile en ne tenant compte que des tournois de la Région. En cas d'égalité, c'est le joueur qui aura gagné des points dans le plus grand nombre de tournois liégeois qui sera désigné numéro 1.**

Art. 18 **Outre un classement individuel par catégorie, un classement des clubs par catégorie Messieurs (y compris M 35 et plus), Dames (y compris D 25 et plus), Jeunes Filles et Jeunes Gens, est établi suivant la norme ci-après :**
à chaque tournoi liégeois, les clubs des quatre premiers classés dans chaque catégorie de simple uniquement reçoivent les points suivants.

16 participants et plus :	**Vainqueur**	**4 points**
	Finaliste	**3**
	½ finalistes	**2**
moins de 16 participants :	**Vainqueur**	**2**
	Finaliste	**1**

Le club qui au classement général final a obtenu le plus de points est déclaré vainqueur. En cas d'égalité, le club ayant un joueur le mieux classé en catégorie 4 chez les Messieurs et chez les Dames et en catégorie « – 9 ans grade 3 » chez les Jeunes (G et F) est déclaré vainqueur.

Les clubs vainqueurs de chaque catégorie reçoivent un trophée dont ils ont la garde pendant un an et l'obligation de le reporter au Secrétariat quinze jours après la clôture du dernier tournoi Critérium de la saison, s'il n'est pas gagné définitivement. Le trophée est acquis définitivement lorsqu'il est gagné trois fois.

L'appartenance à un club est déterminée de la manière suivante :

1. **un joueur fait partie du club qui l'a inscrit sur sa liste d'Interclubs,**
2. **à défaut, il fait partie du club qui lui a délivré son affiliation.**

Participation, redevances, publicité et amendes

Art. 19 Pour participer, le club organisateur d'un tournoi Critérium doit acquitter :

a- un droit d'inscription de 62 € à verser au **compte BE59 0016 8150 7326 de la région de Liège de l'AFT ASBL** pour le 1er avril.

b- une redevance de 0,30 € par joueur et par paire de double, ayant participé, à verser au même compte dans les quinze jours suivant la clôture du tournoi. Il n'y a aucune redevance pour les catégories Jeunes.

Tout retard dans le paiement de ces montants entraîne une amende automatique de 5% lors du premier rappel et de10% à partir du deuxième rappel.

Art. 20 Lors des tournois Critérium, les partenaires (sponsors) bénéficient d'un privilège pour leurs publicités qui doivent être placées sur les courts où se jouent les finales.

Art. 21 a) Une affiche reprenant les logos de nos sponsors est envoyée à tous les clubs. Elle doit être exposée en permanence dans le club-house de tous les clubs participants. Il est interdit d'y faire paraître le nom d'autres firmes commerciales.

b) Les clubs désirant faire imprimer des affiches pour leur tournoi Critérium doivent obligatoirement reprendre en exclusivité les sponsors Critérium et le patronage de la FRBT – AFT. Aucune inscription manuscrite ne peut figurer sur ces affiches.

Art. 22 **Si un tournoi n'est pas organisé, le club sera sanctionné d'une amende de 50 € par catégorie et perdra sa priorité pour organiser éventuellement ce tournoi l'année suivante.**

Art. 23 **Si un faux score est enregistré, le club responsable du tournoi reçoit une amende de 250 €.**

Tableaux et juge arbitre

Art. 24 L'inscription des joueurs de simple et de double est clôturée officiellement dans toutes les catégories le mardi qui précède le début du tournoi à 20 h au plus tard. Toute modification d'horaire de la part d'un joueur doit être autorisée jusqu'à ce moment. Tout joueur peut retirer son inscription jusqu'au lundi 20 h au plus tard.

Les tableaux doivent être publiés sur « tennis wallonie-bruxelles.be » **24 h avant le premier match et le mercredi minuit au plus tard**, sous peine d'une amende de 125 €.

Chaque juge arbitre est tenu de respecter les articles du règlement de la FRBT concernant l'établissement des têtes de série.

En Simples Messieurs et Dames le tirage prévoit un tableau de pré-qualification, un tableau de qualification et un tableau final sauf dans les dernières catégories (M6, M35/6, M50/5, M60/4, D5, D25/4, D40/4 et D55/3) où il n'est autorisé qu'un seul tableau.

En Jeunes -9 ans, -11 ans, -13 ans et - 15 grades 1 et 2 ainsi qu'en -15 ans grades 3 le tirage prévoit un tableau de pré-qualification, un tableau de qualification et un tableau final. En jeunes -9 ans, -11 ans et -13 ans grades 3, le tirage s'organise par poules.

Le juge arbitre ne peut supprimer une catégorie de simple qui réunit au moins 2 participants.

Art. 25 Lors de son inscription, **le joueur est tenu d'informer le juge arbitre de toutes les autres épreuves auxquelles il participe la même semaine et la semaine précédente** ; de même, il doit l'avertir de **sa participation aux Interclubs**, sinon, sous peine d'être scratché, il doit jouer aux jour et heure imposés par le juge arbitre. Un même joueur peut s'inscrire dans **maximum 3 catégories (3 pour les jeunes)** sur 2 tournois différents la même semaine.

Le joueur qui ne mentionne aucune disponibilité pour le premier week-end lors de son inscription est considéré comme libre tout le week-end.

Lors d'un conflit d'horaire entre deux adversaires, le joueur qui présente le plus de disponibilités aux moments prévus pour ce tour sera privilégié pour la programmation du match.

Si un joueur s'inscrit à plus de deux tournois par semaine, il ne reçoit aucun point Critérium et il est suspendu pour quinze jours conformément au règlement de l'Association Francophone de Tennis.

Art. 26 Le joueur qui termine un tournoi doit aussi être disponible s'il est amené à devoir jouer le même jour dans un tournoi qui commence.

Chez les adultes, sauf nombre de terrains insuffisants ou accord particulier entre le juge-arbitre et les joueurs concernés, **toutes les finales se jouent le dimanche**.

Lors des périodes où les interclubs et les tournois se jouent en même temps, il est demandé aux juges-arbitres de faire jouer le samedi, si possible, les finales des catégories dont les interclubs se jouent le dimanche et à l'inverse, de faire jouer le dimanche celles dont les interclubs se jouent le samedi.

Les joueurs qui sont toujours en course doivent être disponible un maximum le dernier WE. Les joueurs susceptibles de se trouver dans le tableau final d'une catégorie doivent aussi présenter un maximum de disponibilités le jeudi et le vendredi de la fin du tournoi.

Il est interdit aux clubs prévoyant dans leur règlement la possibilité de faire jouer sur courts couverts de réclamer une participation financière supplémentaire aux participants de ces rencontres.

Sauf circonstances exceptionnelles estimées par le Comité Régional, le club qui ne termine pas son tournoi à la date officielle et ne publie pas ses résultats pour le dimanche à minuit est passible d'une amende de 50 € par tableau.

Art. 27 La tenue de tennis est obligatoire et le règlement FIT est d'application quant aux publicités.

Art. 28 Tous les juges arbitres s'engagent à respecter le présent règlement. Toutes réclamations concernant le déroulement des épreuves, le classement ou autres points doivent être adressées par mail au Secrétariat du Critérium dans les quinze jours des faits concernés.

Art. 29 Le juge arbitre doit avoir la certification de juge arbitre « tournoi » officiel, tout adjoint doit avoir la certification de juge arbitre officiel.
Le juge arbitre ne peut officier (comme principal ou comme adjoint) que dans un seul tournoi par semaine. En cas de non-respect de ce point, une amende de 150 € sera due par le club.

Afin d'éviter l'éparpillement des responsabilités, il ne sera autorisé qu'**un seul juge-arbitre et maximum deux adjoints par tournoi**. Si un changement de juge-arbitre ou d'adjoint s'avère vraiment nécessaire, en cas de force majeur, il sera demandé au juge-arbitre ou au responsable de club de le **signaler au Secrétariat Régional qui procèdera, lui-même au changement**. En cas de non-respect de ce point, une amende de 150 € sera due par le club.

Divers

Art. 30 Tout courrier concernant le Critérium est adressé par mail au responsable officiel du club.
Chaque club doit :
- afficher dans le club house tous les documents Critérium (affiche avec logos des sponsors, …)
- s'assurer du suivi des paiements (inscriptions, redevances, amendes, …)
- suivre toutes les mesures nécessaires afin que le Critérium se déroule au mieux dans le club.
- le club est responsable de la clôture du tournoi, de l'élaboration de la feuille de redevance et du paiement du montant dû. En cas de non-paiement dans le délai règlementaire, les tournois suivants ne seront pas activés.

Art. 31 Sauf stipulation différente, toute infraction au présent règlement entraîne une amende de 50 € **minimum**.

Art. 32 Le Comité Régional prend toutes les mesures nécessaires à la bonne marche du Critérium et décide souverainement quant aux situations que le présent règlement n'a pas prévues.